



Au Conseil d'Etat du canton de Vaud

Interpellation : La mendicité s'invite dans les trains entre Lausanne et Genève

D'un problème marginal il y a quelques années, la mendicité s'est installée dans les principales villes de notre pays. Le Conseil d'Etat a fait savoir il y a quelques mois que le problème de la mendicité était en priorité dans les mains des communes qui avaient les moyens juridiques d'intervenir. Aujourd'hui une nouvelle forme de mendicité semble trouver sa place dans l'Arc lémanique ; la mendicité en voyageant sans titre de séjour dans le train entre Lausanne et Genève.

En effet une émission de la Télévision suisse alémanique montrant des mendiants dans les trains "Intercity" entre Lausanne et Genève a fait grand bruit en Suisse alémanique. Cette situation est passée totalement inaperçue en Suisse romande. Pourtant selon l'émission des mendiants faisant preuve d'agressivité, à l'exemple de jeunes mères avec leurs bébés dans les bras mendiaient de l'argent aux utilisateurs du rail. L'émission va encore plus loin pour relater la situation en évoquant parfois la présence de dix adultes mendiants dans un même train.

Il semble que les CFF ont fait savoir à leur personnel que cette situation était principalement ancrée en Suisse romande et est le fait de bandes organisées. Selon les informations reprises dans les médias, la police vaudoise et les CFF conseillent de ne pas donner de l'argent et de ne pas encourager la mendicité dans les trains.

Questions au Conseil d'Etat :

1. Le Conseil d'Etat a-t-il connaissance de cette nouvelle étape du développement de la mendicité en Suisse romande, dans le canton de Vaud en particulier ?
2. La mendicité organisée est punissable, la police vaudoise a-t-elle menée une enquête concernant les faits relatés ?
3. Le contrôle dans les trains est le fait de la police ferroviaire et l'ordre public de la police cantonale, une collaboration a-t-elle été mise sur pied pour mettre un terme à la mendicité dans les trains ?
4. A la suite des faits évoqués, soit la mobilité qui s'ajoute à la mendicité, le Conseil d'Etat ne pense-t-il pas que Le Canton de Vaud doit prendre ses responsabilités et régler le problème de la mendicité à l'échelon cantonal ?

Gabriel Poncet
Député UDC

Vich, le 27 octobre 2009

SOUTHA-TE DEVELOPPER